

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : ETSX1031018X

Direction de la stratégie, des études et des statistiques.

Secrétariat général.

Le directeur général, M. Frédéric VAN ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES (DSES)

Département synthèse et prévisions (DSP)

M. Jean-Philippe PERRET

Décision du 2 novembre 2010

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Philippe PERRET, responsable du département synthèse et prévisions, DSES, pour signer :

- la correspondance courante du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme POLTON, directrice de la stratégie des études et des statistiques, et de M. Claude GISSOT, adjoint à la directrice, délégation de signature est accordée à M. Jean-Philippe PERRET, DSES, pour signer la recette et la diffusion des produits informatiques nationaux dont la direction de la stratégie des études et des statistiques est maître d'ouvrage.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Mission Cabinet de la secrétaire générale (CABSG)

M. Bertrand BROGNIART

Décision du 1^{er} novembre 2010

Délégation de signature est accordée à M. Bertrand BROGNIART, responsable de la mission cabinet, SG/CAB, pour signer :

- la correspondance courante émanant du cabinet du secrétariat général ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le cabinet.

En cas d'absence ou de remplacement du responsable de la mission Informatique de l'établissement informatique, délégation est donnée à M. Bertrand BROGNIART pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion de la mission Informatique de l'établissement public ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission Informatique de l'établissement public.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mission Informatique de l'établissement public (MIEP)

M. Guy ROSE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Guy ROSE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département juridique (DJ)

Mme Catherine KERMARC

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Catherine KERMARC par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Catherine KERMARC, responsable du département juridique, SG, pour signer :

- la correspondance courante du département juridique, à l'exclusion de tout document de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les conventions d'honoraires ou les bons de commande avec les avocats ;
- les conclusions et mémoires devant toutes les juridictions.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département budget, coordination et sécurisation des achats (DBCSA)

M. Frédéric MUSILLAMI

Décision du 22 novembre 2010

Délégation est donnée à M. Frédéric MUSILLAMI, responsable du département budget coordination et sécurisation des achats, SG :

- pour signer :
 - la correspondance courante liée à la gestion du département DBCSA à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
 - les notifications d'enveloppes budgétaires aux sites déconcentrés ainsi qu'aux services du siège ;
 - les copies conformes des marchés, contrats et conventions nécessaires au fonctionnement de la CNAMTS ;
- pour inscrire l'ensemble des crédits budgétaires de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Sophie FOURNELLE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mlle Sophie FOURNELLE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mlle Sophie FOURNELLE, SG, pour inscrire l'ensemble des crédits budgétaires de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DE LA GESTION DES MOYENS (DGM)

Mission Gestion immobilière et assurances (MGIA)

M. Pascal DEVOUCOUX

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Pascal DEVOUCOUX par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Pascal DEVOUCOUX, responsable de la mission gestion immobilière et assurances, SG/DGM, pour signer :

- la correspondance courante de la mission Gestion immobilière et assurances ;

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département des opérations de gestion budgétaire (DOGB)

M. Dominique GALEY

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Dominique GALEY par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Michel PRIGENT

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Michel PRIGENT par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation est donnée à M. Michel PRIGENT, adjoint au responsable du département des opérations de gestion budgétaire, SG/DGM, pour signer :

- la correspondance courante du département des opérations de gestion budgétaire ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversements, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM, sur les autres fonds nationaux ainsi que sur le FIQCS.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département des ressources documentaires (DRD)

Mme Valérie LE ROY

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Valérie LE ROY par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Valérie LE ROY, responsable du département des ressources documentaires, SG/DGM, pour signer :

- la correspondance courante du département des ressources documentaires ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les correspondances relatives au dépôt légal des publications (périodiques-ouvrages).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Isabelle KOCH

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Isabelle KOCH par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LE ROY, responsable du département des ressources documentaires, délégation de signature est accordée à Mme Isabelle KOCH, adjointe à la responsable du département des ressources documentaires, SG/SGM, pour signer :

- la correspondance courante du département des ressources documentaires ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les correspondances relatives au dépôt légal des publications (périodiques-ouvrages).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département supports et services

Mme Jocelyne MICHAUX

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Jocelyne MICHAUX par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Jocelyne MICHAUX, responsable du département supports et services, SG/DGM, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département supports et services, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Dominique BECERRA

Décision du 1^{er} novembre 2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne MICHAUX, responsable du département supports et services, délégation de signature est accordée à Mme Dominique BECERRA, adjointe à la responsable du département supports et services, SG/DGM, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département supports et services, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Jean-Marc BAUVENS

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jean-Marc BAUVENS par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Bénédicte FERRARI

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Bénédicte FERRARI par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département maintenance et logistique Frontalis (DMLF)

M. Éric CAILLE

Décision du 1^{er} novembre 2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raoul RADA, responsable du département maintenance logistique Frontalis, délégation de signature est accordée à M. Éric CAILLE, adjoint au responsable du département maintenance logistique Frontalis, SG/DGM, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département maintenance logistique Frontalis, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les demandes de façonnage de carte d'accès de sécurité du système d'information de la Caisse nationale de l'assurance maladie.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC (DRHEP)

Département recrutement, études et carrières (DREC)

Mme Eve BENDER

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Eve BENDER par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Eve BENDER, responsable du département recrutement, études et contrats, SG/DRHEP, pour signer :

- la correspondance courante du département recrutement, études et contrats ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département ;
- les notifications des arrêtés ministériels et des décisions du directeur général concernant tous actes de gestion (recrutements, avancements, congés sans solde, etc.) ;
- les décisions de recrutement ou de nomination interne et les contrats qui en découlent jusqu'au niveau 10 inclus de la grille des employés et cadres et niveau VIII inclus des informaticiens ;
- les rapports de stage et les décisions de titularisation concernant les catégories d'agents susvisées ;
- les décisions relatives au parcours professionnel et à la gestion des carrières jusqu'au niveau 10 inclus de la grille des employés et cadres et niveau VIII inclus des informaticiens ;
- les contrats des intérimaires ;
- les bons de commande issus des marchés passés par le département concerné ;
- les lettres de transmission aux ministères de tutelle des documents relatifs à la gestion du personnel.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département de la gestion des emplois et de la formation (DGEF)

Mme Geneviève DELEMARRE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Geneviève DELEMARRE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Geneviève DELEMARRE, responsable du département de la gestion des emplois et de la formation, SG/DRHEP, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département de la gestion des emplois et de la formation ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les bons de commande inférieurs à 4 000 € HT et les bons de commande issus des marchés passés pour le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Division de la formation professionnelle (DFP)

M. Jean-Yves SIMON

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jean-Yves SIMON par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Yves SIMON, responsable de la division de la formation professionnelle, SG/DRHEP, pour signer :

- la correspondance courante de la division de la formation professionnelle ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la division concernée ;
- les courriers adressés aux acteurs de la formation professionnelle (prestataires de formation, FAF, UCANSS) ;
- les bons de commande inférieurs à 4 000 € HT et les bons de commande d'un montant maximum de 20 000 € (vingt mille euros) TTC, issus des marchés passés pour la division concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Jean-Michel FOULON-CODEN

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jean-Michel FOULON-CODEN par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Michel FOULON-CODEN, SG/DRHEP, pour signer :

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la division de la formation professionnelle ;
- les courriers de relance des fournisseurs de formation.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département de la gestion du personnel (DGP)

M. Antoine BRIL

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation accordée à M. Antoine BRIL par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Antoine BRIL, responsable du département de la gestion du personnel, SG/DRHEP, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département de la gestion du personnel ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversements, engagements, dégage-ments et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés émis par le département de la gestion du personnel ;
- les bons de commande liés à des marchés passés par l'établissement public dans le cadre des opérations générées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Didier PHILIPPEAU

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Didier PHILIPPEAU par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine BRIL, responsable du département de la gestion du personnel, délégation de signature est accordée à M. Didier PHILIPPEAU, adjoint au responsable du département de la gestion du personnel, SG/DRHEP, pour signer :

- la correspondance courante du département de la gestion du personnel ;
- les déclarations d'accidents du travail ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les pièces comptables : ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engage-ments, dégage-ments et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés d'un montant allant jusqu'à 2 000 000 € (deux millions d'euros), émis par le département ;
- les documents administratifs relatifs aux salariés ;
- tout document élaboré dans le cadre du départ de l'agent quel qu'en soit le motif, à l'exclusion du licenciement ;
- les notifications de créances aux agents d'un montant allant jusqu'à 5 000 € (cinq mille euros), ;
- les déclarations de versements de cotisations aux organismes sociaux ;
- les autorisations d'absence dans le cadre :
 - du congé parental ;
 - des absences sans solde inférieures à un mois.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Division de la paie et de la gestion administrative du personnel

Mme Monique SEVAULT

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Monique SEVAULT par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Monique SEVAULT, responsable de la division de la paie et de la gestion administrative du personnel, SG/DRHEP pour signer :

- la correspondance courante de la division de la paie et de la gestion administrative du personnel ;
 - les déclarations d'accidents du travail ;
 - tout document élaboré dans le cadre du départ d'un agent quel qu'en soit le motif, à l'exception du licenciement ;
 - la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la division concernée ;
 - les documents administratifs relatifs aux salariés ;
 - les pièces comptables : ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, d'un montant allant jusqu'à 500 000 € (cinq cent mille euros), émis par la division ;
 - les correspondances diverses relevant du champ de compétence de la division, n'engageant pas de décision de principe ;
 - les notifications de créances aux agents d'un montant allant jusqu'à 5 000 € (cinq mille euros).
- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Danielle FOYARD

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Danielle FOYARD par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique SEVAULT, responsable de la division de la paie et de la gestion administrative du personnel au sein du département de la gestion du personnel, délégation de signature est accordée à Mme Danielle FOYARD, adjointe à la responsable de la division, SG/DRHEP, pour signer :

- les correspondances diverses relevant du champ de compétence de la division, n'engageant pas de décision de principe ;
- les pièces comptables : ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, d'un montant allant jusqu'à 15 000 € (quinze mille euros), émis par la division ;
- les documents administratifs relatifs aux salariés ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la division concernée ;
- les notifications de créances aux agents d'un montant allant jusqu'à 500 euros (cinq cents euros) ;
- tout document élaboré dans le cadre du départ d'un agent quel qu'en soit le motif à l'exception du licenciement ;
- les commandes d'accès au restaurant d'entreprise pour les nouveaux embauchés.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Division des déclarations et des accessoires de rémunération

Mme Sophie COUVREUR

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Sophie COUVREUR par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Sophie COUVREUR, responsable de la division des déclarations et des accessoires de rémunération, SG/DRHEP, pour signer :

- la correspondance courante de la division des déclarations et des accessoires de rémunération au sein du département de la gestion du personnel ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la division concernée ;
- les documents administratifs relatifs aux salariés ;
- les pièces comptables : ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, d'un montant allant jusqu'à 500 000 € (cinq cent mille euros), émis par la division ;

- les déclarations de versement de cotisations aux organismes sociaux ;
- les commandes de titres repas ou d'accès au restaurant d'entreprise auprès des prestataires de service dans la limite de la délégation financière ;
- les correspondances diverses relevant du champ de compétence de la division, n'engageant pas de décision de principe.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.